

L'IRSN propose de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs du système national d'information SISERI

CP-IRSN - 24/02/2014

Le système d'information SISERI

Conformément aux dispositions du code du travail, des mesures de surveillance individuelle des travailleurs sont mises en œuvre dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'être exposés dans le cadre de leur activité à des rayonnements ionisants.

Dans le cadre de la mission de veille permanente en matière de radioprotection qui lui est confiée au plan national, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire centralise, vérifie et conserve via le système d'information dénommé SISERI, l'ensemble des résultats de ces mesures individuelles obtenus tout au long de la vie professionnelle du travailleur, constituant ainsi le registre national du suivi de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, en vue d'exploiter ces données à des fins statistiques.

Le système national d'information SISERI met également à disposition des médecins du travail et des personnes compétentes en radioprotection, les résultats de la surveillance dosimétrique des travailleurs au moyen d'un accès internet sécurisé (<http://siseri.irsn.fr>). Ces acteurs de la gestion de la radioprotection des travailleurs peuvent ainsi optimiser la surveillance et la protection des travailleurs dont ils ont la charge.

De nouvelles fonctionnalités de SISERI pour accompagner l'évolution de la réglementation sur le suivi radiologique des travailleurs

Une révision importante des dispositions réglementaires relatives au suivi dosimétrique des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants a conduit à la publication de l'arrêté du 17 juillet 2013 relatif à la carte de suivi médical et au suivi dosimétrique des travailleurs exposés aux rayonnements, abrogeant l'arrêté du 30 décembre 2004. Ces évolutions viennent compléter le dispositif actuel pour l'étendre aux travailleurs exposés à la radioactivité naturelle, enrichir les informations du registre national et renforcer la caractère opérationnel de SISERI au bénéfice des différents acteurs de la gestion de la radioprotection des travailleurs.

L'une des nouvelles grandes fonctionnalités de SISERI consiste en l'ouverture d'un nouvel accès sécurisé, dédié au renseignement par l'employeur des informations relatives à chacun de ses travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

=> Les données du registre national seront complétées d'informations relatives au secteur d'activité, au métier et au statut d'emploi des travailleurs qui permettront à l'IRSN d'établir des bilans statistiques plus précis et plus fiables. Le nouvel arrêté stipule que l'employeur sera désormais tenu de renseigner dans SISERI ces informations, préalablement à la mise en place du suivi dosimétrique pour chaque travailleur.

De nouvelles fonctionnalités ont également été développées dans SISERI afin de fluidifier les échanges d'informations avec les différents acteurs en charge du suivi dosimétrique chez l'employeur et avec les laboratoires de dosimétrie.

=> Le renforcement du caractère opérationnel de SISERI vise à mettre à disposition des médecins du travail et des personnes compétentes en radioprotection, le plus rapidement possible, les résultats des mesures de la surveillance de l'exposition des travailleurs dont ils ont la charge. Pour cela, les délais de transmission des informations à SISERI sont réduits et les échanges avec SISERI sont

fluidifiés grâce à leur dématérialisation. En outre, le médecin du travail dispose désormais dans SISERI d'un module de gestion de la carte de suivi médical.

Enfin, parallèlement aux nouvelles fonctionnalités de SISERI, l'IRSN a développé pour les employeurs une nouvelle application permettant d'effectuer par Internet les demandes d'accès sécurisé à SISERI.

=> Le renforcement du rôle de SISERI dans l'ensemble du dispositif national de suivi de l'exposition des travailleurs impose que l'accès à ce système soit facilité tout en maintenant le haut niveau de sécurisation des données auquel il est soumis.

Les développements informatiques conséquents du système d'information SISERI réalisés par l'IRSN pour l'adapter à ces nouvelles exigences réglementaires et le doter des nouvelles fonctionnalités nécessaires arrivent à leur terme. Celles-ci seront progressivement ouvertes aux utilisateurs entre le 10 février et le 10 mars 2014. Ceci permet d'envisager une période d'appropriation des nouvelles fonctionnalités par les utilisateurs, avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du 17 juillet 2013 à l'échéance du 1er juillet 2014.

Télécharger le dossier de presse

La surveillance radiologique des travailleurs : une mission nationale de l'IRSN

Le Ministère du travail (la Direction Générale du Travail) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire s'appuient sur l'expertise de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) en matière de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants. Dans ce cadre, le code du travail confie à l'IRSN la mission de centraliser l'ensemble des données de la surveillance dosimétrique des travailleurs et d'établir un bilan annuel. La surveillance de l'exposition externe des travailleurs est réalisée grâce à des dosimètres adaptés aux différents types de rayonnements, qui permettent de connaître la dose reçue par le corps entier ou par une partie du corps (peau, doigt) soit en temps réel (dosimétrie opérationnelle) soit en différé après lecture en laboratoire (dosimétrie passive). Les travailleurs exposés à un risque d'exposition interne font en outre l'objet d'un suivi grâce à des examens médicaux appropriés comme par exemple des analyses radiotoxicologiques sur les urines.

Dans le cadre du processus d'agrément des organismes de dosimétrie prévu par le code du travail, l'IRSN est chargé de veiller à la qualité des différents types de mesures de l'exposition des travailleurs.

Le bilan annuel de l'exposition des travailleurs réalisé par l'IRSN présente les effectifs des travailleurs concernés par grands domaines d'activité professionnelle, les doses individuelles moyennes et collectives correspondantes et la répartition des travailleurs par classe de doses. Depuis plusieurs années maintenant, il fait état d'une bonne connaissance globale des expositions des travailleurs dans les grands domaines d'activité professionnelle à savoir, d'une part le nucléaire, qui regroupe les activités exercées aux différentes étapes du cycle de l'énergie nucléaire ainsi que celles liées à la défense nationale, d'autre part les domaines « hors nucléaire », qui regroupent toutes les autres activités concernées par l'usage des rayonnements ionisants : applications médicales et vétérinaires, recherche et enseignement, activités industrielles diverses utilisant des sources de rayonnements ionisants. Ce bilan de l'IRSN révèle cependant qu'une connaissance plus fine de l'exposition des travailleurs en fonction des secteurs d'activité et des métiers, permettrait d'identifier les situations où la radioprotection peut encore progresser.

Avec les évolutions réglementaires apportées par l'arrêté du 17 juillet 2013, la position renforcée de SISERI dans le dispositif national de surveillance des travailleurs permettra à l'IRSN de consolider son rôle d'expert public en radioprotection.